

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 AVR. 2006

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2^e/3926

Service consulté
DIF

ACCES DES ETUDIANTS HANDICAPES À L'UNIVERSITE

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de 2 300 € au Pôle Universitaire Européen de Strasbourg pour l'édition d'une plaquette concernant l'accès à l'Université des étudiants handicapés.

Le Pôle Universitaire Européen de Strasbourg souhaite élaborer un document de liaison Lycées/Universités à destination des lycéens handicapés alsaciens.

L'objectif affirmé de ce projet est de rapprocher le second degré et l'université pour une meilleure information des futurs étudiants handicapés afin de dédramatiser le passage vers l'enseignement supérieur.

Aucun dépliant de ce type n'existe encore, ni au niveau du second degré, ni au niveau universitaire. Cette initiative se justifie pleinement : elle répond à une attente des élèves mais également à une heureuse synergie au moment où s'ouvrent les maisons départementales des personnes handicapées.

Les dispositifs mis en place pour accueillir les étudiants handicapés dans les universités sont insuffisamment connus. Le contenu de ce dépliant (format A5 - 3 volets) comprendra :

- une présentation des dispositifs d'accueil dans les universités alsaciennes,
- un mot des universités qui ont chacune un chargé de mission handicap,
- une présentation de l'action de la Maison Départementale des personnes handicapées avec mention des coordonnées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- des témoignages d'expériences réussies qui présentent les possibilités de transition dans l'enseignement supérieur, mais aussi en ce qui concerne le logement, la culture, le sport.

18 AVR. 2006

Le dépliant, édité en 5 000 exemplaires, sera diffusé notamment auprès :

- de toutes les structures habilitées à recevoir des élèves handicapés dans le second degré,
- de tous les lycées publics et privés de l'Académie de Strasbourg,
- de toutes les institutions chargées d'accueillir des élèves handicapés,
- des Universités alsaciennes, du Rectorat,
- de tous les relais d'information (médecins scolaires, assistantes sociales, associations de parents d'élèves handicapés,
- des Maisons Départementales des personnes handicapées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le dépliant figurera également sur les sites Web appropriés. La parution de ce document est prévue à la fin du mois d'avril.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce dépliant s'élève à 6 800 €.

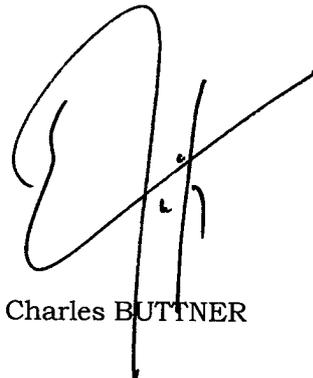
Le Département du Bas-Rhin a d'ores et déjà donné son accord pour financer ce projet à hauteur de 4 500 €. L'aide financière du Département du Haut-Rhin est également sollicitée à hauteur de 2 300 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, à la fois dans le cadre du soutien du Conseil Général à l'enseignement supérieur, mais aussi dans le cadre de l'ouverture de la Maison Départementale des personnes handicapées, il vous est proposé de réserver une suite favorable à la demande du Pôle Universitaire Européen.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 2 300 € au Pôle Universitaire Européen pour l'édition d'une plaquette concernant l'accès à l'Université des étudiants handicapés,
- de prélever le montant correspondant sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17320, nature 65738, fonction 93.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER